

Lüftung von Gebäuden - Prüf- und Messverfahren für die Übergabe eingebauter raumluftechnischer Anlagen

Ventilation for buildings - Test procedures and measuring methods for handing over installed ventilation and air conditioning systems

Ventilation des bâtiments - Procédures d'essai et méthodes de mesure pour la réception des installations de ventilation et de climatisation installées

La Norme européenne EN 12599:2000 complété par l'avant-propos national a le statut d'une norme suisse.

Avant-propos national: voir page suivante.

En suisse la présente EN est de la compétence du groupe suisse CEN/TC 156 «Systèmes de ventilation pour les bâtiments».

Numéro de référence:
SN EN 12599:2000 F

Éditeur:
Société suisse des ingénieurs
et architectes
Case postale, CH-8039 Zurich

Valable dès: 01.10.2000

Dans le cadre d'un accord entre les pays de l'Union Européenne (UE) et de l'Association Européenne de Libre Échange (AELE), la Suisse s'est engagée à réduire les entraves techniques commerciales par l'adoption des Normes Européennes harmonisées (EN).

La Suisse n'a émis aucune réserve à cette EN et l'a incluse dans la collection des normes suisses comme SN EN 12599:2000, sous la désignation SIA 382.102. Elle ne remplace ou n'influence aucune norme SIA.

La présente Norme européenne définit les contrôles à effectuer, ainsi que les procédures d'essai et les méthodes de mesure à appliquer lors de la réception d'installations de ventilation et de climatisation. L'étendue des contrôles et des mesures n'est cependant pas stipulée; on se référera à ce sujet aux informations générales contenues dans l'appendice H de la présente norme.

En ce qui concerne les réceptions en Suisse, si aucun accord particulier n'est conclu on effectuera toutes les prestations nécessaires à l'établissement d'un procès verbal de réception complet des installations, selon les indications du Groupe spécialisé des installations et de l'énergie dans le bâtiment GIE. Ces indications se basent sur la directive SICC 96-5, ainsi que sur les données concernant les procès verbaux d'essais de l'ASE et de l'ASMFA.

Dans certains cas il peut s'avérer utile d'appliquer une procédure de réception simplifiée, dans d'autres une procédure plus étendue. Ces cas feront l'objet d'accords écrits définissant d'une part les prestations à fournir, d'autre part les postes de dépense auxquels attribuer les frais y relatifs.

La Norme SIA 382.102 comprend les 64 pages du texte EN 12599 ainsi que le présent avant-propos national.

ICS 91.140.30

Version Française

Ventilation des bâtiments - Procédures d'essai et méthodes de mesure pour la réception des installations de ventilation et de climatisation installées

Lüftung von Gebäuden - Prüf- und Meßverfahren für die Übergabe eingebauter raumluftechnischer Anlagen

Ventilation for buildings - Test procedures and measuring methods for handing over installed ventilation and air conditioning systems

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 20 janvier 2000.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Secrétariat Central: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Avant-propos	3
1 Domaine d'application	4
2 Références normatives	4
3 Mode opératoire d'essai et de contrôle	5
4 Contrôles de bon achèvement	7
5 Contrôles fonctionnels	7
6 Mesures fonctionnelles	7
7 Mesures spéciales (voir annexe F)	11
Annexe A (informative) Contrôle de bon achèvement	18
Annexe B (normative) Travaux préliminaires pour les contrôles fonctionnels	23
Annexe C (informative) Contrôles fonctionnels	24
Annexe D (normative) Détermination de l'étendue des contrôles ou des mesures fonctionnels	26
Annexe E (normative) Méthodes et dispositifs pour les mesures fonctionnelles	29
Annexe F (informative) Mesures particulières	36
Annexe G (informative) Tableaux et figures	46
Annexe H (informative) Contrat d'installation	59
Annexe I (informative) Exemples de détermination du nombre de contrôles et mesures fonctionnels	60
Annexe J (informative) Exemples d'incertitude de mesure	62
Bibliographie	64

Avant-propos

La présente norme européenne a été élaborée par le Comité Technique CEN/TC 156 "Systèmes de ventilation pour les bâtiments" dont le secrétariat est tenu par le BSI.

Cette norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en septembre 2000, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en septembre 2000.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette norme européenne en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.